

Séance inaugurale du Comité Consultatif des Citoyens

Il s'agissait d'une promesse électorale importante du candidat Lachenmaier : le Comité Consultatif des Citoyens est devenu une réalité. Les Massois ont été particulièrement nombreux à répondre à l'appel du nouveau maire qui résume ses intentions : « Je souhaite mettre en place un vrai dialogue constructif entre les élus et la population sur les grands

projets qui engageront les finances de la commune pour les années à venir. Les préconisations du Comité aideront le conseil municipal à prendre des décisions, fruits du consensus». Le Comité rassemble des

représentants des associations actives du territoire, des représentants des hameaux

mais aussi des individus qui souhaitent s'investir pleinement dans la vie de la commune. Ce Comité est placé sous la responsabilité conjointe de Lisette Alpozzo et Anne-Marie Blanchard qui en ont animé la séance publique inaugurale sur le thème de « l'eau à la Faye ». Après un court exposé concernant le projet d'investissement d'un réseau d'adduction d'eau en gestation depuis 2004 pour le quartier de la Faye et mobilisant un montant de 1,6 million d'euros pour lequel la municipalité doit décider de son maintien ou de



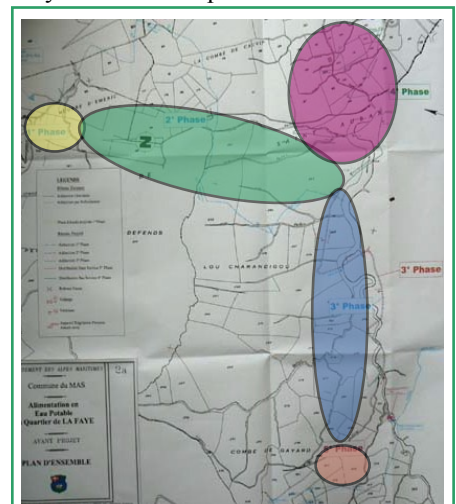
sa révision complète ou partielle, les riverains bénéficiaires du projet mais aussi plusieurs contribuables ont vivement réagi sur : l'absence de communication préalable avec le cabinet d'étude qui souhaite

imposer une seule option jugée très onéreuse, l'absence d'une mise en service avant 2011

du nouveau réseau alors que les résidents sont de plus en plus nombreux à s'installer en rencontrant des problèmes d'alimentation en hiver avec le gel, en été avec la sécheresse. Au cours de la discussion plusieurs propositions ont été avancées : la rénovation du réseau préexistant avec son prolongement vers les habitations non connectées, le renforcement de la distribution avec création d'un bassin d'eau pour bénéficier du captage d'une nouvelle source... A l'issue des échanges en séance plénière, les participants se sont

retrouvés autour des plans, détaillant les tranches de travaux, commentant le budget, essayant tout simplement de comprendre un projet complexe pour lequel ils n'avaient jamais été consultés alors qu'ils en sont les principaux bénéficiaires. Pour Fabrice Lachenmaier, qui a assisté aux travaux de ce premier Comité « il est réconfortant de

constater une telle mobilisation des Massois. Nous avons raison de mettre en place un outil favorisant la démocratie participative, c'est la condition pour que nos concitoyens s'intéressent à nouveau à la chose publique. Ils veulent que nous renégocions le projet ? Je m'engage à le faire avec nos partenaires institutionnels dans les plus brefs délais». Les sujets ne manquent pas pour alimenter les débats du Comité consultatif qui se réunira en moyenne une fois par trimestre.



Phase 1 (2008) : captage de la source : 141.726 euros

Phase 2 (2009) : adduction RD : 299.000 euros

Phase 3 (2010) : distribution service haut la Faye : 568.340 euros

Phase 4 (2011) : distribution service bas la Serre : 269.578 euros

Phase 5 (2012) : réservoir 150m3 : 291.585 euros

Une réunion avec M.Martinez du cabinet Coumelongues s'est tenue en mairie le 14 mai avec la participation de riverains et d'élus. A la surprise générale, un projet constitutif de 5 tranches avait été présenté en février 2007 sans qu'une copie ne soit disponible en mairie. Le budget reste sensiblement le même. En revanche, le parcours a été modifié. A l'issue de la discussion, il était décidé de favoriser l'enfouissement des canalisations et/ou de finaliser le captage de la source du Rey. Dans tous les cas de figure, il convient de demander aux riverains s'ils ont l'intention ou non de se raccorder au nouveau réseau puis élaborer une carte communale et hiérarchiser les priorités dans les tranches proposées. A titre d'exemple, le parcours de canalisation du bassin de 60m3 jusqu'aux dernières habitations à relier coûte 800.000 euros !



Les jeunes ambassadeurs animent le village

Pendant une semaine, 18 jeunes venus du monde entier ont séjourné au Mas. Une belle réception a permis aux Massois de mieux faire connaissance avec le groupe et d'échanger un bon moment de convivialité. Retour sur cette manifestation à laquelle des élus locaux ont participé.

Pour la seconde fois, le village du Mas a accueilli une rencontre internationale de jeunes, réunis par l'association Idées Nouvelles Europe dans le cadre d'un projet soutenu par le programme « Jeunesse dans le monde » de la Commission européenne et intitulé « Jeunes ambassadeurs pour une citoyenneté planétaire ». Venus de France, d'Italie, d'Espagne, du Chili, d'Equateur, du Pérou et d'Argentine, ces 18 jeunes de 17 à 27 ans ont partagé le quotidien des Massois, élisant domicile dans les gîtes et à l'auberge communale animée par Isabelle et Régis. Pendant une semaine, les visiteurs ont échangé leurs expériences et travaillé à la rédaction d'une Charte universelle inspirée de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ils ont également effectué des visites culturelles dans le département avec la participation de la Communauté des communes des Monts d'Azur qui a mis un bus à leur disposition. Parmi les temps forts de ce séjour, on peut souligner l'organisation d'une grande rencontre à Nice avec plus de 200 lycéens du département dans le cadre des 3èmes Rencontres européennes organisées avec le soutien de la ville de Nice, du Conseil régional et du Conseil général sur le double thème des relations Europe-Amérique latine puis Europe-Méditerranée. A cette occasion, des programmes de mobilité en Europe ont été présentés ainsi qu'une évocation ludique de la construction européenne. Les jeunes ont ensuite discuté avec Thierry Cornillet, député européen, co-auteur de la Charte européenne des droits fondamentaux, qui a accepté de parrainer leur version « universelle ». L'association a également organisé au Mas un



déjeuner-débat pour aborder des questions de l'actualité européenne sur la ratification du Traité de Lisbonne et la présidence française de l'Union en présence de Julien Gascard de l'association Jean Monnet. Le déjeuner s'est poursuivi par une grande fête conviviale au cours de laquelle les jeunes ont présenté leur pays et avec les habitants, ont échangé des spécialités culinaires.

Plusieurs maires du canton, Michèle Olivier présidente des Monts d'Azur, Thierry Guéguen conseiller général et Didier Carratero représentant la députée Michèle Tabarot ont participé à la cérémonie officielle orchestrée par Fabrice Lachenmaier, maire du Mas qui consistait à hisser les couleurs de chaque pays participant, après la lecture publique de la Charte universelle et la remise d'un diplôme à chaque « jeune ambassadeur ». Pour

F.Lachenmaier : « *il est particulièrement important que notre petite commune accueille ce projet éducatif qui valorise l'amitié entre les peuples car, à quelques jours de la journée de l'Europe qui sera célébrée le 9 mai, il convient de rappeler les valeurs qui fondent notre citoyenneté en démontrant à tous la dimension quotidienne et la proximité de l'Europe mais aussi le caractère universel de ce concept politique original et inédit, considéré comme une référence à travers le monde entier* ». S'appuyant sur les résultats exemplaires du projet, une nouvelle édition est déjà envisagée.



grande rencontre à Nice avec plus de 200 lycéens du département dans le cadre des 3èmes Rencontres européennes organisées avec le soutien de la ville de Nice, du Conseil régional et du Conseil général sur le double thème des relations Europe-Amérique latine puis Europe-Méditerranée. A cette occasion, des programmes de mobilité en Europe ont été présentés ainsi qu'une évocation ludique de la construction européenne. Les jeunes ont ensuite discuté avec Thierry

Cornillet, député européen, co-auteur de la Charte européenne des droits fondamentaux, qui a accepté de parrainer leur version « universelle ». L'association a également organisé au Mas un

Commémoration du 8 mai

Le Mas a renoué avec sa mémoire collective. A l'occasion de la 63ème commémoration du 8 mai 1945, le maire a rappelé l'importance du souvenir tout en évoquant plus particulièrement le rôle de certains Massois qui ont hébergé les soldats américains du B24 abattu au pic de l'Aigle et dont la commune vient tout juste de récupérer le train d'atterrissage, première pièce d'un futur musée sur l'histoire locale. Le 8 mai 1945 c'est aussi un nouveau monde qui se dessine, porteur d'espoir. C'est l'ambition d'une Europe unie par un projet politique pacifique. A l'heure où la France s'interroge sur son rôle dans le monde, méditons les enseignements de ce XXe siècle de fer.



Robert Deleuse, un «ancien» du Mas et le maire

Le Mas fait le tour du monde... On peut découvrir les photos des jeunes ambassadeurs sur le web mais aussi dans la presse internationale puisque nos amis parlent de leur séjour dans le plus grand quotidien sicilien.

Découvrez la suite de cet article et de nombreuses photos sur : www.amisdumas.eu



L'agenda...

21/04 au 27/04 : Jeunes ambassadeurs pour une citoyenneté planétaire
25/04 : Rencontres européennes de Nice
26/04 : Fête populaire avec lever des couleurs et dégustations.
28/04 : Visite de M. Combes, responsable départemental des relations avec les collectivités pour EDF.
30/04 : Visite de M. Farail, responsable départemental des relations avec les collectivités France Télécom.
01/05 : Réunion de travail des élus du Conseil municipal.
04/05 : Réunion à Nice du SDEG.
07/05 : Journée de recrutement secrétaire.
08/05 : Commémoration du 8 mai 1945.
09/05 : Journée de l'Europe à Saint-Auban.
10/05 : Visite de Marc Daunis, maire de Valbonne, conseiller régional, président du syndicat mixte de préfiguration du PNR.
11/05 : Réunion inaugurale du Comité Consultatif des Citoyens.
13/05 : Réunion du bureau de la Communauté des communes (CCMA).
14/05 : Visite du cabinet Coumelongues pour le projet d'eau de la Faye. Visite des ingénieurs d'Alsatis pour le haut-débit. Visite des responsables de la médiathèque départementale.
16/05 : CCMA : commission appel d'offres, conseil communautaire.
19/05 : Réunion sur la voirie communale.
21/05 : Réunion en mairie avec les agents de la CCMA
22/05 : Réunion de travail avec l'ANPE.
24/05 : Réunion de travail et Conseil.

Il faut nettoyer les parcelles à la Faye

Les intempéries (neige lourde) survenues début janvier 2008 et localisées au quartier de la Faye ont provoqué des bris de branches, le déracinement de pins sylvestres et cassé des arbres. Ces peuplements, issus d'une recolonisation forestière naturelle suite à l'abandon de l'usage rural d'autrefois, n'ont jamais été éclaircis et leur facteur h/d (hauteur sur diamètre) n'étant pas équilibré, les rend très fragiles à une telle surcharge de neige. Le fait que les dégâts soient concentrés dans une zone relativement peu étendue, amène un impact visuel d'autant plus fort lorsque l'on y pénètre. Il convient que chaque propriétaire s'attache maintenant au nettoyage de sa parcelle car il est fort probable que des attaques d'insectes ravageurs sous-corticales communément appelés « bosstryches » aient lieu et soient observées à partir de la mi-juillet avec un risque de propagation rapide et incohérent (vol aléatoire des papillons qui pondent)

Fabrice Lachenmaier élu vice-président de la CCMA

A l'occasion du renouvellement de l'équipe dirigeante de la Communauté des communes des Monts d'Azur, Fabrice Lachenmaier, maire du Mas, a été élu par 22 voix sur 28 (6 votes blancs) vice-président en charge de la communication et de la culture. Parmi les dossiers qui lui seront confiés : le développement des opérations événementielles, du site internet, édition d'un bulletin d'informations, d'un livret d'accueil des nouveaux arrivants...

Calendrier des festivités

7 juin : stage théâtre et pièce de théâtre en soirée (20h)
8 juin : présentation de vieilles voitures
21 juin : inauguration du terrain de boules aux Sausses avec apéritif à 11h, fête de la musique le soir au Mas
5 juillet : vide-grenier et apéritif
13 juillet : bal sur la place du Mas
14 juillet : cérémonie du 14 juillet et banquet républicain
19 juillet : concert les Estivales du Conseil général dans l'église Notre-Dame
2 août : veillée contes dans les rues du Mas avec M. Fulconis
9 août : Fête de l'ADECM sur le thème du Country
16 août : Nuit des Etoiles
20 et 21 septembre : Journées du patrimoine

aux arbres sains des alentours. Afin de réduire autant que faire se peut ces attaques, les chablis doivent être abattus et si possible écorcés et les rémanents (branchages) doivent être incinérés ou broyés. Si certains propriétaires, désireux de nettoyer leur parcelle n'ont pas la possibilité de le faire eux-mêmes, l'ONF peut, sur devis, intervenir en tant qu'entreprise de travaux. Les parcelles domaniales situées de part et d'autre de la CD10 seront nettoyées soit par délivrance en lot de menus produits au profit des habitants qui désirent du bois de chauffage, soit par les ouvriers de l'ONF. Pour contacter l'ONF : 04.93.42.61.32



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Paul Solomas. Toutes nos pensées vont à sa famille et ses amis.

Enquête publique : source de la bergerie

Le syndicat des Trois Vallées envisage une déclaration d'utilité publique afin de régulariser le captage de sources, des travaux de dérivation, l'installation de périmètres de protection et d'autorisation de prélèvement pour la consommation humaine. Le syndicat alimente en eau 1640 abonnés et vend de l'eau à Gréolières-les-neiges en saison hivernale. Les besoins actuels sont estimés à 2000m³/jour et à l'horizon 2015 à 2400 m³/jour. Notre commune est concernée par le périmètre de protection de la source de La Bergerie, située à Thorenc d'où la tenue de l'enquête publique au Mas. Les résultats de l'enquête sont disponibles en mairie jusqu'au 10 décembre 2008.

Vieilles voitures au Mas

Une quinzaine de vieilles voitures ont fait une halte au village et leurs conducteurs ont déjeuné à l'auberge.



Ouverture dominicale de l'église Notre-Dame

Tous les dimanches de 14h à 16h, l'église Notre-Dame est ouverte aux visiteurs avec un fond sonore de musiques sacrées. Venez découvrir ce patrimoine exceptionnel du XII^e siècle.



LE MAS
SAMEDI 5 JUILLET 2008
GRAND
VIDE GRENIER
DANS LES RUES DU VILLAGE

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTION:
Mairie Le Mas - 16 route de Saint-Auban - 06910 LE MAS
Tél/Fax : 04 93 60 40 29
e-mail: secretariat.lemas@orange.fr
06 61 14 89 18 - 06 78 52 08 21

3 Compte-rendu du conseil municipal du 24 mai

Les séances du conseil municipal sont publiques. A l'issue de chaque Conseil, un moment est réservé pour débattre avec le public. Venez nombreux !

Station TDF de La Clue

La Communauté de communes s'étant substituée en droits et obligations au SITV du Canton de Saint-Auban, la convention du 25/04/1985 concernant le terrain cadastré B4 n°991 (lieu-dit les Gambines d'une contenance de 747 m²) sur lequel est installée une station radio-électrique gérée par l'Etablissement public de l'Etat « TDF » doit être dénoncée. La mairie signe un bail avec la CCMA. Cela implique que les redevances perçues sur le site, à l'exception de la taxe professionnelle, soient directement versées à la CCMA. Le bail précise en outre l'obligation faite à cette dernière d'entretenir la voie d'accès (déneigement). Voté à l'unanimité.



Certification forestière PEFC

La commune adhère à la certification PEFC afin de promouvoir la gestion durable de la forêt (critères d'Helsinki). La démarche s'adresse aux producteurs, transformateurs du bois et consommateurs-usagers de la forêt (chasseurs, associations de protection de la nature...). En adhérant, la commune inclut les préoccupations relevant du développement local et de l'aménagement du territoire (prévention des risques, bois-énergie, accueil du public, le bois dans la construction...). Elle s'engage à promouvoir l'utilisation du bois (seul matériau alliant performances technologiques, esthétiques et écologiques – lutte contre l'effet de serre), elle accepte de faire vérifier la gestion de la forêt par un organisme certificateur indépendant. L'apposition et l'utilisation du logo PEFC permet aussi de certifier la traçabilité du bois utilisé (chaîne de contrôle de suivi des approvisionnements et des ventes : la marque PEFC figure alors sur les bois depuis la forêt jusqu'au produit final et donne la garantie au consommateur qu'en achetant ces produits bois (ou dérivés) il contribue à la gestion durable des forêts). Voté à l'unanimité.



Délégations au Maire

Le contrôle de légalité demande au Conseil de compléter la délibération qui donne délégation au Maire dans le cadre des articles 2,3,15,17 et 20. Le Conseil laisse toute latitude au Maire pour fixer les montants concernant les actes et décisions prévues dans ces articles. Voté à l'unanimité.

Constitution commission appel d'offres

Le Maire informe que la commune va être amenée à effectuer des travaux nécessitant une mise en concurrence, il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres.



L'article 22-I-4 du Code des marchés publics prévoit la constitution de la CAO comme suit : le maire ou son représentant, président et 3 membres du conseil municipal élus en son sein. En outre, l'article 22-II du code des marchés publics prévoit que les membres suppléants sont élus en nombre égal à celui des membres titulaires, soit trois. Les membres de la CAO doivent être élus à bulletin secret conformément à l'article L2121-21-2 du CGCT.

Membre de droit : Président : Fabrice Lachenmaier

Ont été élus à l'unanimité au premier tour de scrutin à bulletin secret : Marc Alessi, Jeannine Rasetto, Francis Piazza, comme titulaires, Alain Vaudable, Cathy Raines, Lisette Alpozzo, comme suppléants.

Désignation correspondant défense

Le Ministère de la Défense souhaite poursuivre la mise en place d'un réseau de correspondants Défense, dans la perspective du développement des relations entre les services du ministère de la défense, les forces armées, les élus et les concitoyens. Marc Alessi a été désigné à l'unanimité comme correspondant Défense pour la commune du Mas.

Conventions scolaires

La commune participe aux frais de scolarité des enfants (salaire des agents employés par l'école, salaire animatrice bibliothèque, récupération frais scolaires, accueil du matin, restauration). Le coût est proportionnel au nombre d'enfants scolarisés. Une convention doit être signée avec les mairies concernées qui accueillent nos enfants.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer ces conventions.

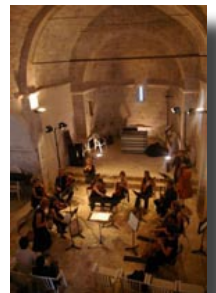
Le Conseil vote à l'unanimité la décision de porter la part communale de 1,52 euros à 2 euros pour chaque enfant et chaque repas pris à l'école à partir du 02/09/08. Cette mesure s'appliquera sans régime dérogatoire.

Convention SATEP

Le Conseil général a mis en place un Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable qui apportera des conseils permettant d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des ouvrages d'eau potable. Une convention est nécessaire pour bénéficier de ce service gratuit qui comprend la visite d'un technicien et la rédaction d'un rapport sur la qualité de toutes nos installations et les travaux éventuels à envisager. Cette aide est indispensable dans le contexte actuel où nous souhaitons mettre en œuvre une politique de développement et d'entretien de nos réseaux (La Faye, le Moulin...). Voté à l'unanimité.

Imputation «Fêtes et cérémonies»

Le Maire informe qu'à la demande de la Trésorerie, une délibération doit être prise sur les catégories de dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » et propose de créer les rubriques suivantes : Commémorations officielles, repas réunions de travail, animations publiques, réceptions, projets européens, fêtes patronales. Voté à l'unanimité.



Recrutement d'employés communaux

Afin de faire face au départ de la secrétaire de mairie qui a démissionné le 10 mars 2008, le maire propose le recrutement d'un nouvel agent dans



le cadre d'un contrat à durée déterminée de 17h30 par semaine, d'un an renouvelable trois fois à compter du 1^{er} juin 2008 avec un traitement mensuel brut correspondant au 1^{er} échelon, échelle 3 du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe indice brut 281, majoré 288. La personne recrutée sur le poste est Mlle Dorothee LOYER (11 candidatures ont été reçues, analysées par le conseil en réunion de travail, 5 personnes ont bénéficié d'un entretien individuel).

Afin de faire face aux besoins de la commune pour l'entretien de la voirie communale et du patrimoine mobilier et immobilier, le maire propose le recrutement d'un nouvel agent dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2008 avec un traitement mensuel équivalent au Smic (70% de prise en charge par l'Etat sur 20 heures).

Enfin, pour l'entretien des locaux et la gestion des gîtes communaux, le maire propose le recrutement d'un nouvel agent technique dans le cadre d'un CAE de 20 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2008 avec un traitement mensuel calculé sur le Smic (70% de prise en charge par l'Etat).

Pour bénéficier d'un CAE, les personnes doivent remplir des critères précis (inscription ANPE obligatoire).

Votés à l'unanimité.

Annulation délibération SYMAEC

Par délibération en date du 30 mars 2008, le conseil municipal a procédé à la désignation de délégués au sein du syndicat d'élimination des déchets du moyen-pays des Alpes-Maritimes (SYMAEC).

Notre collectivité n'adhérant pas directement au syndicat mixte dans la mesure où c'est la Communauté des communes qui en est membre et la représente au sein du syndicat, il convient d'annuler la délibération du 30 mars 2008 désignant des délégués au SYMAEC.

Voté à l'unanimité.

Chasse sur les terrains communaux

Vu l'article L422-1 du code de l'environnement qui précise que « nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit », le Maire expose au Conseil municipal qu'il souhaite interdire la chasse sur les terrains communaux à l'exception des terrains faisant l'objet d'une location à l'Association Communale de Chasse et d'autoriser (exceptionnellement) le droit de chasse à cette même association sur les parcelles situées sur la section A : n°17, 18, 250 et 362 pour la saison 2008/2009.

Deux élus n'ont pas pris part au vote : Mmes Blanchard et Suquet.

Voté par 9 voix.

Projet haut-débit

Depuis plus de trois ans, un dossier est à l'étude concernant l'implantation d'un réseau haut-débit wi-fi. M. le Maire a présenté l'historique du dossier



et des démarches effectuées par la municipalité par l'intermédiaire d'un prestataire et explique que la technologie retenue est la seule qui remplit les critères de pérennité de l'infrastructure sur la commune (le satellite, plus onéreux à l'installation est aussi techniquement moins rentable avec des restrictions des flux au fur et à mesure que l'utilisateur l'utilise, le Courant Porteur en Ligne n'est pas envisageable sur de longues distances et nécessite une installation satellitaire collective, le NRA-ZO est en cours d'étude mais la configuration de notre territoire hypothèque son installation rapide). Le Maire donne lecture de la proposition de la société Alsatis (installation d'une antenne à l'Arpille en complément de celle de France Télécom) et du coût global de l'installation (45.000 euros ttc) avec engagement par cette dernière de couvrir l'ensemble de la commune. Le Conseil général prend en charge 100% des dépenses. Une nouvelle étude sera réalisée avec l'opérateur pour établir les conditions de commercialisation des abonnements. Le Conseil autorise le Maire à passer le marché. Le Maire demande au public s'il adhère bien à ce choix : environ 20 personnes présentes confirment leur intention de prendre un abonnement.

Voté à l'unanimité.

Elaboration d'une carte communale

Cette décision de créer un document d'urbanisme pour la commune était annoncée depuis plusieurs mois et répond aux nombreuses demandes formulées par les Massois. Il s'agit de lancer une étude en vue d'ouvrir certaines zones à la construction et de faciliter la délivrance de permis travaux. Le maire insiste sur le fait que l'Etat et les services déconcentrés seront décisionnaires et qu'une enquête publique sera diligentée afin que chaque administré puisse donner son avis. La mise en place de ce document prendra environ un an.

Considérant que la commune ne dispose ni d'un plan d'occupation des sols, ni d'un plan local d'urbanisme;

Considérant l'intérêt pour la commune d'élaborer une carte communale permettant de maîtriser l'urbanisation future pour préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire communal.

Article 1er : Le conseil municipal décide de doter la commune d'une carte communale.

Article 2 : Le maire est autorisé à mettre tout en œuvre pour faire préparer un projet de carte communale et à prendre toutes les mesures en vue de son adoption.

Voté à l'unanimité.

Voirie communale 2008

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le programme « voirie et aménagement 2008 » subventionné à hauteur de 80% par le Conseil général et dont le coût global des travaux est estimé à 92.421 euros TTC.

Répartition budgétaire prévisionnelle des travaux envisagés : Hameau des Sausses : 21.803 euros, Hameau des Tardons : 12.917 euros, Hameau de La Clue : 22.903 euros, Village Le Mas : 25.350 euros, Hameau de la Faye : 9.448 euros.

Le Conseil doit également autoriser le Maire à déléguer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre à la Communauté des communes. Le Maire précise que les travaux envisagés en 2008 concernent prioritairement la mise en sécurité de la voirie et explique qu'en 2009 d'autres travaux pourraient être envisagés : création d'une halle aux Sausses, création d'un parking à la Clue... et invite les administrés à consulter en mairie les projets 2008 pour avoir plus d'informations sur les travaux.

Voté à l'unanimité.



E_{dit}o

Bonjour,

Vous avez entre les mains le second bulletin municipal qui permet de maintenir le lien entre nous tous. Vous savez combien je suis attaché à défendre l'exercice de la démocratie participative et je tiens à féliciter ceux qui font l'effort de contribuer, par leur présence à nos réunions publiques et rencontres festives à cet objectif de construire «un esprit village» qui nous a tellement fait défaut durant toutes ces années. Pour renforcer ce lien citoyen, diffuser rapidement les informations et échanger avec l'ensemble de l'équipe municipale, je vous invite à nous indiquer votre e-mail à l'adresse : secretariat.lemas@orange.fr

Fabrice Lachenmaier
Maire du Mas

A propos des téléphones portables

Le Maire a écrit à Bouygues pour l'informer de l'existence d'une citerne réservée aux hélicoptères à proximité immédiate de l'antenne. Par courrier, l'opérateur répond qu'il avait obtenu toutes les autorisations de la commune et que c'était à cette dernière de demander l'avis au SDIS. Il se dit même surpris d'apprendre que cela n'a pas été fait « *au titre de vos pouvoirs de police administrative, il vous incombe de veiller à ce que les conditions permettant la lutte contre les incendies soient remplies lorsqu'il instruit un dossier de Déclaration Préalable (... de travaux)* ». Dans ces conditions, l'opérateur accepte d'étudier le déplacement de l'antenne mais souhaite connaître les modalités de la prise en charge.

A propos du ramassage scolaire

Le ramassage scolaire : la CCMA a été une nouvelle fois saisie sur le problème du ramassage et s'est engagée à chercher une solution avec Sillages. Une autre possibilité consisterait à mettre à notre disposition un véhicule de 9 places.

L'action de vos élus...

Un point sur les dossiers attribués aux élus a été proposé au cours du Conseil municipal du 24 mai :

Intervention de Cathy Raines : la commune doit faire face à des dépenses imprévues notamment les travaux de l'église et cherche des ressources afin de faire face à ces engagements budgétaires. Il est envisagé d'organiser dans le village des opérations événementielles (exemples : mariages avec location de gîtes, repas à l'auberge, location des édifices publics pour tournages de films...)

Intervention de Glenda Suquet : le Conseil général accepterait de financer l'installation d'une bibliothèque (mobilier + 1000 livres) au Mas. Elle serait située dans l'appartement de la mairie. Une subvention sera demandée à la Région pour l'informatisation du lieu.

Intervention de Francis Piazza : une étude d'opportunité concernant une installation de bois-énergie sera effectuée sur la commune par les services du Conseil général qui sont venus visiter les installations. Le problème que nous rencontrerons concerne la qualité faible d'isolation thermique des bâtiments. L'élu propose aussi d'organiser une réunion de travail sur le thème des énergies chez les particuliers.

Intervention de Jeannine Rasetto : la commune vient de recevoir une facture de 45.000 euros concernant la dernière tranche des travaux de l'église. Cette facture n'avait pas été budgétisée en 2007 et encore moins en 2008 à défaut de savoir que la réception des travaux n'avait pas été faite avant l'inauguration en mai 2007.

Intervention de René Morin : le SDEG est un syndicat de gestion de l'électricité et du gaz. Il a en charge l'éclairage public. La réunion qui s'est tenue récemment a permis d'installer la nouvelle équipe dirigeante. La commune a demandé un devis pour interrompre la lumière sur l'église avec installation d'une horloge : le coût des travaux s'élève à 6.000 euros dont 1.500 euros de part communale.

Intervention d'Anne-Marie Blanchard : le premier Comité Consultatif des Citoyens a permis d'aborder le dossier de l'eau de la Faye. Une réunion avec le cabinet Coumelongues a été organisée au cours de laquelle un projet datant de février 2007 a été présenté : 5 tranches pour un devis de 1,5 million d'euros. M. le Maire annonce que le dossier doit encore être étudié avant toute prise de décisions.

Intervention de Marc Alessi : le Sictiam s'est réuni. Ce syndicat apporte une aide technique aux communes pour l'informatique.

Réglementation pour les encombrants

Le Règlement sanitaire départemental prévoit (article 85 sur l'élimination des déchets encombrants d'origine ménagère) que « L'abandon sur la voie publique ou en tout autre lieu des déchets encombrants est interdit. La présentation sur la voie publique des déchets encombrants d'origine ménagère en vue de leur enlèvement par le service de collecte doit s'effectuer conformément aux indications fournies par l'autorité municipale ».

Comme le ramassage systématique du dernier jeudi du mois n'existe plus pour les encombrants, il convient d'entreposer ces derniers dans les lieux prévus à cet effet (tout dépôt en dehors de ces lieux sera verbalisé : arrêté municipal du 24/05/2008).

Pour les Sausses : local après le hameau

Pour le Mas : poubelles à la sortie du village côté Saint-Auban

Pour la Clue : poubelles parking

Pour le Collet et Les Tardons : poubelles parking

Pour la Faye : poubelles emplacement ancienne cabine téléphonique.

Merci de prévenir la mairie de vos dépôts afin que nous puissions demander le passage du camion d'enlèvement.

Nous vous rappelons enfin que les déblais ne sont pas pris en charge et que leur dépôt sur la voie publique est strictement interdit.

La décharge de Malamaire est ouverte aux particuliers et d'accès gratuit.

Nous en appelons à votre sens civique (merci d'ailleurs à M. Boffetti qui a nettoyé bénévolement les encombrants de la Clue) pour maintenir notre environnement dans le meilleur état possible.

Samedi 21 juin 2008 à 11h

Inauguration du terrain de boules aux Sausses - apéritif offert -